



Commune de Givisiez

Place d'Affry 1
Case postale
CH-1762 Givisiez
026 460 89 60

givisiez.ch
commune@givisiez.ch
CH41 8080 8002 1437 1944 5

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE GIVISIEZ

Concept socio-éducatif



Introduction

Le concept socio-éducatif constitue le cadre de référence fondamental permettant de définir l'orientation éducative de l'accueil extrascolaire, d'élaborer une ligne pédagogique cohérente et d'attribuer un rôle clair à chaque intervenant-e, dans le but d'offrir un accompagnement optimal à chaque enfant.

L'accueil extrascolaire est un espace de vie collectif à la fois sécurisant et sécurisé. Il repose sur des règles de vie partagées et vise à favoriser l'épanouissement des enfants, à renforcer leurs compétences sociales et à soutenir leur autonomie progressive.

Accueil extrascolaire de Givisiez

Mis en place par la commune en 2000, l'accueil extrascolaire (AES) a pour mission de garantir un encadrement de qualité en dehors du temps scolaire, tout en soutenant le développement global de chaque enfant, dans le respect de ses besoins et de ses centres d'intérêt.

L'AES accueille les enfants de 3H à 8H et suit le calendrier scolaire. Il est fermé durant les vacances et les jours fériés.

Ouverture

L'Accueil est ouvert du lundi au vendredi selon les horaires figurant dans le tableau suivant :

Accueil	de - à	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 – Début de matinée anticipé	: 06:30 - 07:00	☐ LU1	☐ MA1	☐ ME1	☐ JE1	☐ VE1
2 - Début de matinée	: 07:00 - 08:05	☐ LU2	☐ MA2	☐ ME2	☐ JE2	☐ VE2
3 - Alternance matin	: 08:05 - 11:45	Fermé	☐ MA3	Fermé	☐ JE3	Fermé
4 - Midi + Repas	: 11:45 - 13:40	☐ LU4	☐ MA4	☐ ME4	☐ JE4	☐ VE4
5 - Après-midi (alternance / congé)	: 13:40 - 15:20	Fermé	☐ MA5	☐ ME5	☐ JE5	Fermé
6 - Après-midi avec goûter	: 15:20 - 17:00	☐ LU6	☐ MA6	☐ ME6	☐ JE6	☐ VE6
7 - Fin d'après-midi	: 17:00 - 18:00	☐ LU7	☐ MA7	☐ ME7	☐ JE7	☐ VE7
8 - Devoirs surveillés		☐ LU8	☐ MA8	X	☐ JE8	X

Quelques conditions

- Les unités d'accueil sont ouvertes à condition que 3 enfants soient inscrits de manière régulière.
- Pour les horaires d'alternance (mardi et jeudi, 8h05 à 11h45 et 13h40 à 15h20), un minimum de 5 enfants inscrits de manière régulière est requis pour l'ouverture.
- Sur inscription, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs à l'AES sous surveillance.

L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée d'un.e responsable titulaire de la formation d'intervenant.e en accueil extrascolaire, d'intervenant.e.s diplômé.e.s et d'auxiliaires.

Un colloque hebdomadaire, organisé chaque lundi matin, permet à l'équipe éducative de réfléchir collectivement à sa pratique, de développer des projets pédagogiques et d'optimiser la prise en charge, en plaçant systématiquement l'enfant au cœur de ses priorités et de ses réflexions.

Rôle du/de la responsable

La personne responsable de l'accueil reste garante de l'application du système pédagogique. Elle dirige l'équipe éducative et l'accompagne dans son travail, tout en veillant à l'organisation et à la gestion sur le plan pratique et matériel :

- Gestion pédagogique (concept socio-éducatif, colloque, formation continue, etc.).
- Définition du concept socio-éducatif en collaboration avec l'équipe éducative et assurance de son application.
- Traitement de la gestion administrative (dossier enfant, facturation, plans et commandes des repas, etc.).
- Application des règles de vie.
- Organisation de l'emploi du temps du personnel et transmission des informations.
- Relations avec les parents et les services communaux, éducatifs et scolaires.
- Vigilance concernant l'hygiène de l'enfant et la qualité de son alimentation.
- Attention particulière au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant.

Rôle de l'équipe

Conformément au concept socio-éducatif, l'équipe éducative assure l'accueil quotidien des enfants et veille, avec professionnalisme, à répondre à un ensemble de besoins essentiels :

- Satisfaire les besoins de l'enfant en matière d'assistance, de sécurité, d'écoute et de partage.
- Reconnaître l'enfant comme individu et veiller à son bien-être physique et moral.
- Sensibiliser l'enfant à son appartenance au groupe.
- Poser un cadre et des limites clairs tout en créant un climat stable et sécurisant, dans le respect des règles établies, le respect de l'environnement et le respect de l'autre.
- Encourager et valoriser tous les enfants, soutenir les plus faibles.
- Développer le sens social de l'enfant : loyauté, sincérité, tolérance.
- Permettre les initiatives, favoriser la créativité, source d'enrichissement.
- Respecter le cheminement de chacun et avoir des exigences à la mesure des possibilités et des limites de chaque enfant.
- Favoriser l'épanouissement et la confiance en soi.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
- Etablir une relation de confiance en étant à l'écoute des enfants.

Relation avec les parents

Le partenariat et la collaboration avec les parents commence dès l'inscription de l'enfant à l'AES. Il est important :

- D'établir une relation de confiance et rester à l'écoute des parents.
- De développer une connaissance sur l'environnement de l'enfant.
- De transmettre aux parents les informations ou observations faites par l'équipe.

En cas de besoins et de questions, les parents peuvent en tout temps contacter la personne responsable de l'AES ou demander un entretien.

L'enfant

L'équipe éducative veille au respect des objectifs suivants envers les enfants :

- Instaurer une relation bienveillante, sécurisante et individualisée avec chaque enfant.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Garantir l'épanouissement et le développement des enfants.
- Veiller à l'intégration et à l'encadrement des enfants en favorisant un climat de travail et de jeu agréable.
- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants dans le respect de leurs possibilités et de leur rythme.
- Encourager les enfants dans leur apprentissage de la vie en communauté.
- Aider les enfants à gérer les éventuels conflits.
- Encourager les enfants à respecter leur environnement, les locaux, le matériel.
- Favoriser le développement d'une relation d'entraide et l'apprentissage des règles de savoir-vivre lors des moments privilégiés tels que les repas, les devoirs surveillés, les jeux libres...
- Sensibiliser les enfants au Fair-Play.
- Communiquer aux enfants des règles de vie internes afin de promouvoir le respect entre eux, le personnel éducatif et les différents lieux de vie.

Discipline

Comme dans tout groupe, une discipline est instaurée, des règles et des limites sont posées pour que ces moments de vie en collectivité soient à la fois joyeux et conviviaux, mais également paisibles et agréables.

Les attentes éducatives sont harmonisées pour tous les enfants, indépendamment de leur âge, afin de garantir l'équité et la cohérence du cadre éducatif :

- Comportement vis-à-vis des autres (partage, respect, tolérance...).
- Politesse (dire bonjour, au revoir, merci, s'il-vous-plaît).
- Sécurité (prendre soin de soi, des autres, du matériel).

Sanctions

L'autorité et les règles de vie interviennent pour faire respecter la discipline et permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement sûr et dans de bonnes conditions d'accueil.

En cas de nécessité, toute mesure de sanction est adaptée à l'âge de l'enfant et aux circonstances. Elle a pour objectif de favoriser une prise de conscience et une réflexion sur les comportements observés.

Déroulement d'une journée type

Au début de l'année scolaire ou dès leur première fréquentation de l'AES, les enfants ramènent des pantoufles et une petite trousse contenant le nécessaire pour l'hygiène dentaire. Ces éléments sont rangés dans des casiers nominatifs mis à leur disposition avec leur nom et dans lequel ils peuvent mettre leurs affaires personnelles.

La salle d'AES est dans l'enceinte même de l'école et grâce aux liaisons internes entre les différents bâtiments de l'école, les enfants peuvent se rendre à l'AES seuls directement de leurs classes et sans quitter les bâtiments.

Les enseignant-e-s ont la liste hebdomadaire des enfants qui fréquentent l'AES et peuvent renseigner un enfant en cas de doute.

6.30/7.00-8h05 :

- Arrivée des enfants par leurs propres moyens : Les enfants mettent leurs pantoufles et ont ensuite le choix de participer aux activités proposées (bricolage, jeux, dessins, peinture, etc.) ou de s'occuper librement (lecture, coloriage, etc.). Aucun petit-déjeuner n'est servi, mais les enfants peuvent apporter leur propre collation.

11h45-13h40 :

- Les enfants ont rendez-vous en salle d'AES et, après un contrôle des présences, sont emmenés à la salle du Rural où sont servis les repas livrés par notre partenaire.
- Afin de garantir un environnement calme et propice au bien-être des enfants, le groupe est scindé en deux pour le repas lorsque les effectifs sont importants. Cette organisation permet de réduire le niveau sonore et favorise ainsi un moment de repas serein, tout en offrant à chaque enfant la possibilité de profiter d'un temps de jeu ou de repos dans de meilleures conditions.
- Dès leur arrivée au Rural, les enfants sont envoyés pour se laver les mains avec du savon par groupe de trois.
- Les enfants peuvent s'installer librement à la table de leur choix (petites tables de 4).
- Repas : un premier service en petite quantité et de tous les aliments est effectué. Les enfants sont encouragés à goûter de tous les aliments proposés afin qu'ils aient un équilibre alimentaire et une éducation au goût. Par la suite, les enfants qui le souhaitent peuvent venir se resservir de ce qu'ils aiment en quantité souhaitée. Un dessert leur est également servi.
- Les éducatrices mangent en même temps que les enfants en effectuant une rotation afin qu'il y ait toujours une surveillance.

L'AES favorise un prestataire fournissant des repas avec des produits frais, variés et sains.

- Après le repas, les enfants débarrassent leurs assiettes, rangent leurs places et vont se laver les mains et se brosser les dents. Ensuite, ils sont libres de s'occuper un moment avant de rejoindre la salle d'AES pour y déposer leurs pantoufles et le nécessaire pour le brossage des dents dans leurs casiers.
- Quand le temps le permet et avant de partir pour l'école, les enfants peuvent s'occuper librement ou participer à une activité ou à des jeux.

15h20 :

- Les enfants rejoignent l'AES par leurs propres moyens.
- Après un contrôle des présences, les enfants se lavent les mains puis un petit goûter leur est servi, dans la partie « jeux » de la salle d'AES par mauvais temps et à l'extérieur par beau temps.
- A la fin du goûter, les enfants peuvent jouer librement à l'intérieur ou à l'extérieur ou se reposer jusqu'au début des devoirs.

16h00-17h00 :

- Devoirs : Pour les enfants de l'école primaire ayant des devoirs, un moment de calme et de tranquillité est réservé, dans une salle adéquate. Les éducatrices répondent aux questions et apportent leur aide aux enfants qui connaissent des difficultés.
- Quand les devoirs sont terminés, les enfants ont le choix de l'activité qu'ils souhaitent : jeux à l'intérieur ou à l'extérieur selon la météo et la saison, bricolage, dessin, lecture, etc.

17h00-18h00 :

- Départ des enfants qui ont l'autorisation de rentrer seuls à 17h, certains attendent l'arrivée des parents et les autres enfants restent jusqu'à la fermeture de l'accueil à 18h. Les enfants sont toujours accompagnés dans leurs activités et jeux.

Ce schéma de déroulement journalier n'inclut pas les jours d'alternance et les mercredis après-midi car il n'y a actuellement pas de demande. L'équipe est toutefois prête à adapter ses activités en conséquence et à proposer des ateliers et des sorties.

Activités

Si des activités nombreuses et variées sont proposées (dessin, peinture, découpage, bricolage, jeu individuel ou collectif, chant, etc.), nous laissons également une grande place aux jeux libres. Il nous semble essentiel de préserver, durant ces temps, un espace dédié à l'imaginaire, à l'expression personnelle et à l'initiative des enfants. Une éducatrice est toujours présente pour accompagner les enfants, les soutenir dans leurs envies et répondre à leurs besoins ou sollicitations. Les enfants disposent de matériel pour expérimenter ou créer selon leurs inspirations : jeux, puzzles, livres, etc., adaptés à tous les âges. Nous restons attentifs à leurs attentes et les accompagnons volontiers dans leurs jeux ou créations.

L'implantation de l'AES au sein même du site scolaire de Givisiez constitue un atout majeur, permettant un accès facilité aux infrastructures scolaires et une continuité éducative renforcée.

- Les enfants ont accès aux terrains de sport, aux aires de jeux extérieures ainsi qu'au matériel mis à disposition, favorisant ainsi le mouvement et les activités physiques variées.
- En cas de mauvais temps et selon la disponibilité, les enfants peuvent également se défouler dans la salle de gym de l'école.

Repos

Bien que les locaux ne disposent pas d'un espace dédié exclusivement au repos, un matelas est disponible pour permettre aux enfants de se reposer si nécessaire.

Prévention et maltraitance

La vigilance face à toute forme de maltraitance fait partie intégrante des responsabilités professionnelles de l'équipe éducative. En cas de soupçons ou de doutes, nous pouvons profiter d'une action socio-éducative de la part du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Dans ce cas, l'art. 20 de la loi sur l'enfance et la jeunesse, est applicable :

Art. 20 Principes de protection

¹ Lorsque la santé et le développement physique, psychique, moral ou social d'enfants ou de jeunes sont menacés, les mesures nécessaires de protection doivent être prises dans les plus brefs délais, si possible en collaboration avec les parents.

² Ces mesures, qui doivent être appliquées le plus précocement possible, visent à prévenir, atténuer, éliminer le danger qui menace ces enfants ou ces jeunes.

Maladie et accidents

Les parents sont tenus d'annoncer toute maladie contagieuse et de veiller à ce que l'enfant ne fréquente pas l'AES tant qu'il présente un risque de contagion.

En cas d'accident mineur, nous disposons d'un matériel de premiers secours pour traiter tous les petits bobos et l'équipe éducatrice doit disposer d'un consentement écrit donné lors des inscriptions pour ce 1er traitement des enfants :

• en cas de piqûres d'insectes :	Similasan piqûres d'insectes
• en cas d'écorchures :	Merfen (désinfectant)
• en cas de légères blessures/contusions :	Arnica crème & Arnica globuli

Si le problème semble plus grave, les parents sont prévenus, voire le médecin si cela s'avère nécessaire.

En cas de besoin, nous assurons la continuité d'un traitement prescrit par le médecin sur demande et autorisation des parents.

Des protocoles ont été établis en cas d'accident ou d'incendie et le personnel éducatif suit une formation de premier secours tous les 5 ans.

Troubles du comportement

Il convient de distinguer les comportements ponctuels tels que disputes, frustrations ou colères – fréquents chez les enfants – des troubles du comportement nécessitant une attention éducative spécifique. Ce genre d'événements est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute et aussi avec le respect des règles de vie.

L'équipe éducative reste en permanence attentive aux signaux comportementaux et émotionnels exprimés par les enfants. Lorsqu'un enfant a des comportements inadéquats ou qu'il présente des signes de mal-être ou de détresse, les éducatrices discutent dans un premier temps avec lui. Elles font des observations écrites et discutent lors des colloques d'équipe. Si après un certain délai il n'y a pas de changement ou pas d'amélioration dans le comportement de l'enfant, le.la responsable fait part de la problématique aux parents et au-à la conseiller-ère communal-e.

Conformément à son règlement, l'AES se réserve la possibilité de suspendre ou d'exclure un enfant dans les cas suivants :

- Les troubles du comportement ne permettent pas le fonctionnement normal de son organisation.
- L'enfant se met lui-même en danger.
- L'enfant met d'autres enfants ou le personnel en danger.

Ce concept socio-éducatif remplace celui établi en 2019. Il est susceptible d'être complété, amélioré ou remplacé si nécessaire.

Service de l'accueil extrascolaire

La Responsable :

Khadija Mennel

La Conseillère communale :

Suat Ayan

Givisiez, le 26 juin 2025